



25 octobre 2011

**Réponse de l'Uprigaz à la consultation publique de la CRE
sur l'évolution des règles d'équilibrage sur les réseaux de transport de gaz**

L'Uprigaz est, d'une manière générale, favorable à l'évolution des règles d'équilibrage sur les réseaux français en vue de mettre en place un système d'équilibrage plus transparent et représentatif des coûts réels des déséquilibres, en référence aux prix de marché du gaz.

L'Uprigaz considère cependant qu'une évolution trop rapide du système d'équilibrage vers un dispositif qui, sans nécessité technique évidente, réduirait sévèrement les tolérances et talons de déséquilibre, conduisant ainsi à une application instantanée de pénalités d'équilibrage fondées sur les prix marginaux du gaz pourrait avoir un effet négatif sur l'ouverture et le développement du marché du gaz

Un tel dispositif nécessiterait en effet, de la part des expéditeurs, la mise en place d'une organisation capable de gérer en temps réel, avec une bonne anticipation, les flux de gaz qu'ils génèrent dans les réseaux et d'être en mesure de corriger très rapidement les déséquilibres cumulés intra journaliers en procédant, si nécessaire, à des achats ou à des ventes sur les places de marché, ce qui représente des opérations complexes, tant sur le plan opérationnel que financier.

Il faut donc veiller à laisser une transition suffisamment longue aux expéditeurs pour leur permettre de mettre en place une organisation interne capable de gérer convenablement leurs expéditions dans le dispositif d'équilibrage cible. Ainsi, la mise en place accélérée d'un dispositif d'application rigoureuse de l'équilibrage journalier avec sanction immédiate du déséquilibre pourrait-elle constituer une barrière à l'entrée pour les expéditeurs les moins importants et aller à rebours des objectifs de l'Union européenne d'ouvrir le marché au plus grand nombre possible d'intervenants.

1. Que pensez-vous de la proposition de GRTgaz quant aux informations mises à disposition des expéditeurs ?

L'Uprigaz approuve la proposition de GRTgaz visant à fournir aux expéditeurs des informations nouvelles sur la situation globale de son réseau ainsi que des informations plus fréquentes sur les consommations horaires des clients industriels et les prévisions de consommation des clients profilés.

L'Uprigaz observe cependant que cette proposition pourrait contraindre les expéditeurs à une surveillance horaire de leur équilibrage alors même que la cible reste celle d'un équilibrage journalier. Au delà de cette contrainte, il ne faudrait pas que ces nouvelles dispositions ne permettent plus aux expéditeurs de bénéficier des souplesses physiques du réseau et du foisonnement des consommations qui constituent un des avantages du gaz par rapport à l'électricité.

Par ailleurs, GRTgaz réfléchit à l'article 5.4.2 à la possibilité de demander aux expéditeurs de nommer les quantités de gaz par catégorie de clientèles. Si cette option devait être retenue, l'Uprigaz souhaite que cela ne conduise pas à affecter à un type de clientèle le déséquilibre constaté.

2. Que pensez-vous de la stratégie d'intervention sur le marché envisagée par GRTgaz dans son système d'équilibrage cible ?

L'Uprigaz craint que la proposition de GRTgaz d'intervenir sur la bourse du gaz en *Within Day*, à tout moment, ne conduise à des phénomènes de pointes de prix horaires assez artificiels, compte tenu de l'étroitesse du marché en question.

A cet égard, l'incitation ainsi créée pour les expéditeurs de s'équilibrer lors des pointes de prix sur le marché *Within Day*, pourrait encore accentuer le phénomène de pointe de prix.

3. Que pensez-vous des modalités de facturation des déséquilibres envisagées par GRTgaz dans son système d'équilibrage cible ?

L'Uprigaz est favorable au maintien d'une tolérance journalière pour les expéditeurs alimentant des clients finals, sous réserve que cette mesure soit conforme aux règles qui seront définies, le moment venu, dans le code de réseau de l'ENTSOG.

4. Que pensez-vous de la trajectoire et du calendrier de mise en œuvre envisagés par GRTgaz ?

L'Uprigaz est favorable à l'allongement de la durée de mise en œuvre de la cible, afin de pouvoir bénéficier d'un retour d'expérience plus complet en 2013, avant de passer à l'étape finale.

5. Que pensez-vous de la proposition de TIGF quant aux informations mises à disposition des expéditeurs ?

L'Uprigaz n'a pas d'objections à formuler sur la proposition de TIGF quant aux informations mises à la disposition des expéditeurs.

6. Que pensez-vous de la stratégie d'intervention sur le marché envisagée par TIGF dans son système d'équilibrage ?

L'Uprigaz estime raisonnable de se contenter dans un premier temps d'intervention sur les produits *Day-Ahead*, et qu'il faut être prudent avant de s'engager vers des interventions de la part de TIGF sur le marché *Within Day* sur le PEG Sud-ouest, en raison du caractère encore très aléatoire de la représentativité des prix sur ce marché. Un point d'étape sera sûrement nécessaire en 2013, avant une modification profonde du dispositif d'équilibrage actuel.

7. Que pensez-vous des modalités de facturation des déséquilibres envisagées par TIGF dans son système d'équilibrage ?

L'Uprigaz n'a pas d'observations à présenter sur les modalités de facturation des déséquilibres envisagées par TIGF dans son futur système d'équilibrage. Elle est, en particulier, bien d'accord sur la proposition de TIGF de remplacer la référence de prix fondée sur le prix de marché Powernext observé sur le PEG Sud par un prix fondé sur ses propres transactions.

Le fort allègement des pénalités proposé (celles-ci passant de 50 % du prix du gaz – ce qui correspond aujourd'hui à plus de 10 €/MWh - à un forfait de 0,35 €/MWh) va dans le sens de l'orientation-cadre de l'ACER. Cet allègement contrebalance le risque pour les expéditeurs de régler les disponibilités sur la base d'un prix du gaz obtenu sur un marché encore peu liquide comme le PEG Sud-ouest.

Enfin, compte tenu de la position exprimée en préambule, l'Uprigaz est en faveur du maintien par TIGF du Service d'Equilibrage Journalier, dont la souplesse apporte aux expéditeurs les moyens de s'adapter progressivement aux évolutions du système d'équilibrage.

8. Considérez-vous que la trajectoire proposée par GRTgaz est adaptée pour mettre en place le système d'équilibrage cible retenu pour assurer la cohérence avec l'orientation cadre de l'ACER ?

L'Uprigaz considère que la trajectoire proposée par GRTgaz est adaptée en vue de la mise en place d'un système d'équilibrage cible conforme à l'orientation cadre de l'ACER. Elle estime cependant que les travaux dans le cadre de la Concertation Gaz devront se poursuivre afin de préciser les éléments de la trajectoire mentionnés au § 4.1 de la note de consultation de la CRE.

9. Considérez-vous que le système d'équilibrage cible proposé par TIGF est compatible avec le projet d'orientation cadre de l'ACER ? Pourquoi ?

L'Uprigaz considère que le système d'équilibrage cible proposé par TIGF est compatible, avec le projet d'orientation cadre de l'ACER. Une évolution plus rapide de cette évolution vers la seule couverture par les marchés financiers du gaz dans sa zone de desserte pourrait, en effet, conduire à des effets de pointes de prix non justifiés par les conditions de tension de son réseau.

10. Etes-vous favorable à la création d'un seul système d'équilibrage pour les zones de GRTgaz et de TIGF ? Pourquoi ?

L'Uprigaz est favorable à une évolution conduisant à la mise en place d'un système d'équilibrage similaire pour toutes les zones d'équilibrage situées sur le territoire français. Cette mise en place ne peut être que progressive et pourrait faire l'objet de travaux complémentaires de la part du groupe de travail

sur la Concertation Gaz.

11. Pensez-vous qu'il est nécessaire d'intégrer les données transmises par les GRT dans les dispositifs de régulation incitative de la qualité de service des transporteurs ?

L'Uprigaz ne voit pas d'objection à ce que, lorsque la convergence des systèmes d'équilibrage de GRTgaz et de TIGF sera réalisée, la qualité des données transmises aux expéditeurs dans le cadre de l'équilibrage journalier soit incorporée dans les dispositifs de régulation incitative de la qualité de service des transporteurs.

12. Avez-vous d'autres remarques ou propositions ?

En conclusion, l'Uprigaz considère qu'il convient d'être extrêmement vigilant afin que la mise en place de l'organisation cible de l'équilibrage ne s'exerce pas aux dépens de la vitalité du marché du gaz, dans un souci de rigueur excessive du concept d'équilibrage journalier, qui priverait les expéditeurs des effets de foisonnements généralement constatés sur les grands réseaux de gaz connectés à de multiples points d'entrée et disposant de larges capacités de stockage en aval.